INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration

Séance du 16 Décembre 2020

BUDGET – EXERCICE 2020
APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Délibération n° DELIB_02_FI_20_12_16_DM3

L'an deux mille vingt, le seize décembre,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2020.

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les statuts de l'établissement :
- Les délibérations du Conseil d'administration, dont la délibération DELIB_12_FI_19_12_06_BUDGET_PRIMITIF_2020 du 6 Décembre 2019 portant approbation du Budget Primitif 2020, la délibération DELIB_06_FI_20_03_06_BS_2020 du 6 Mars 2020 portant approbation du Budget Supplémentaire 2020, la délibération DELIB_08_FI_20_06_23_DM1 portant approbation de la décision modificative n°1 et la délibération DELIB_07_FI_20_10_16_DM2 portant approbation de la décision modificative n°3 ;

Le Président,

EXPOSE

La décision modificative n°3 de l'exercice 2020 a pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'établissement.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, ainsi que des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative a notamment pour objectif d'apporter les correctifs budgétaires suite à l'intégration au sein de l'EPCC des activités du CNRR (Intégration du personnel et prise en charge progressive des paies, paiement des charges courantes...).

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Comptes	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
60623	Alimentation	350.00 €
60631	Fournitures d'entretien	- 2 000.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	19 000.00 €
60636	Vêtements de travail	10 100.00 €
6064	Fournitures administratives	2 900.00 €
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 200.00 €
6067	Fournitures scolaires	6 160.00 €
6068	Autres matières et fournitures	33 500.00 €
6156	Maintenance	23 000.00 €
6182	Documentation générale et technique	350.00 €
6184	Versements à des organismes de formation	26 000.00 €
6188	Autres frais divers	650.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 300.00 €
6228	Divers	6 850.00 €
6231	Annonces et insertions	3 000.00 €
6233	Foires et expositions	- 3 000.00 €
6251	Voyages et déplacement	285.00 €
6256	Missions	35.00 €
6257	Réceptions	2 800.00 €
6262	Frais de télécommunications	11 500.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000.00 €
6288	Autres services extérieurs	60 270.00 €
64131	Rémunérations non titulaires	- 1500.00 €
6478	Autres charges sociales diverses	6 500.00 €
6488	Autres charges	- 31 850.00 €
651	Redevances pour licences, logiciels	- 60 000.00 €
6714	Bourses et prix	- 1 600.00 €
022	Dépenses imprévues	- 158 000 .00 €
	Total	**- 31 200.00 €**

Comptes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
6459	Remboursements sur charges de SS	- 1 000.00 €
7067	Redevances et droits des services	- 23 000.00 €
7388	Autres taxes diverses	- 15 000.00 €
7478	Autres organismes	6 300.00 €
773	Mandats annulés	1 500.00 €
	Total	**- 31 200.00 €**

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Délibération n° DELIB_02_FI_20_12_16_DM3

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de décision modificative n°3 du budget, exercice 2020.

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrage exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 16 décembre 2020.

Le Président

Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le .....

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....